



Fabienne Sents



Laurent Godard



Cécile Frolot



Damien Puygènerie



Guillaume Bras

DISPARITION DU « PARC LEFRANÇOIS »

Lors du conseil municipal du 26 juin 2025, la majorité a proposé non pas de donner un nom à un parc « sans nom », mais de débaptiser le parc Lefrançois pour le renommer parc Michel Hannoun.

Débaptiser ou renommer des lieux peut s'entendre lorsque les noms historiques posent des questions éthiques ou remettent en question les droits fondamentaux. Les exemples sont nombreux : quartier de la Négresse à Biarritz, fondation Abbé Pierre...

C'est aussi pour ces raisons que nous avons demandé qu'il n'y ait pas de salle de l'école de musique du nom de Michael Jackson. Mais en quoi monsieur Jean Lefrançois a-t-il démerité pour subir cette relégation ?

Nous avons refusé de voter cette nomination, non parce que nous remettons en cause l'action de Monsieur Hannoun sur le développement de la commune pendant ses mandats de Maire, mais parce qu'au vu d'éléments connus, son nom n'est plus porteur d'exemplarité ni de probité.

Michel Hannoun a été mis en examen en septembre 1996 pour abus de biens sociaux, recel, favoritisme et trafic d'influence. Lors du procès en 1ère instance, le président du tribunal s'est exprimé en ces termes : « *L'accusation vous reproche, soyons clair, un enrichissement personnel financé par des prestations fictives ou largement surfacturées* ».

En 2001, en 2ème instance, il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende.

Lors du conseil municipal, Monsieur le Maire a dit : « *Il n'a pas été condamné pour des faits liés à ses fonctions publiques ou associatives. S'il a eu des ennuis sur d'autres aspects, c'était sur des aspects plus personnels* ». Un argumentaire surprenant...

Faut-il dissocier l'homme de l' élu, ou pour d'autres de l'artiste, du prêtre, de l'acteur... ?

Ces deux réalités ne vont pas l'une sans l'autre.

Certains des choix de Monsieur Hannoun font qu'il n'est plus porteur d'exemplarité.

Certes, lorsqu'une personne a commis un délit, qu'il y a eu un procès, qu'elle a été jugée, qu'elle a purgé sa peine, il est normal qu'elle puisse continuer sa vie de citoyen. Mais on ne propose pas de la mettre en valeur en donnant son nom à un espace public.

Nous parlons ici d'un élu, d'abus de bien sociaux, et non de condamnation pour excès de vitesse ! Une autre analogie de Monsieur le Maire tout à fait surprenante.

Ce choix est une injure faite à tous ceux qui croient encore, comme nous, que les valeurs de probité, d'intégrité, d'absence d'intérêt personnel sont essentielles au vivre ensemble dans la justice et dans la paix et encore plus en tant qu'élus ; valeurs qu'apparemment la majorité ne partage pas.

Le groupe VoreppeAvenir

Retrouvez toutes nos interventions sur VoreppeAvenir.fr

DES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS ET RESPECTUEUX AVEC LE COMITÉ CITOYEN

La session du comité citoyen, constitué en janvier 2023 à la suite des « États Généraux », s'achève en ce mois de juin 2025. Ce groupe, rassemblant des Voreppins engagés et soucieux de l'avenir de la commune, a activement contribué aux réflexions menées depuis la publication du Livre blanc de 2023.



S'appuyant sur les travaux des services municipaux et de partenaires tels que l'Agence d'urbanisme, le Pays Voironnais ou le Smmag, les membres ont longuement débattu et enrichi les échanges sur des sujets essentiels : la mobilité, la centralité de Voreppe, le quartier du Chevalon ou encore la qualité architecturale et paysagère. Ils ont permis de recueillir des avis d'usagers et des propositions d'amélioration concrètes.

Aujourd'hui, le comité citoyen marque une pause en vue des prochaines élections municipales de 2026.

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à tous ses membres pour leur implication et la qualité de leur travail. Leur contribution a permis de faire évoluer deux projets majeurs : une modification du Plan local d'urbanisme visant à renforcer la qualité environnementale et architecturale, et le lancement d'une étude de type « plan guide » sur le secteur du Chevalon, approuvée lors du conseil municipal de juin.

La mise en place de ce comité participatif était un pari que nous avons soutenu avec des moyens humains et financiers pour garantir son indépendance et la richesse des échanges. Si certaines propositions nous ont parfois interpellés, elles ont toujours nourri notre réflexion. Nous sommes convaincus que ce type de dialogue doit se poursuivre sous une forme ou une autre, car il permet d'associer les habitants à la construction des décisions publiques.

Merci à tous les membres du comité citoyen !

Bel été à vous et à l'ensemble des habitants de Voreppe.

Précisions

Nous n'avons pas l'habitude de réagir à la tribune de l'opposition. Mais les propos tenus ce mois-ci nous semblent graves, pouvant même être interprétés comme diffamatoires.

Nous tenons donc à préciser que :

1 – Michel Hannoun a été relaxé par la cour d'appel de Nanterre au milieu des années 2000 de toute mise en cause concernant des activités liées à ses mandats.

2 – Le jugement concernant des affaires sans lien avec ses mandats a été effacé.

3 – En faisant acheter par la Ville ce qui est devenu le parc Lefrançois, Michel Hannoun a évité la construction de 150 logements et l'abattage de nombreux arbres remarquables sur ce site.

Vos élus de Vivons Voreppe 2020